



PROCÈS-VERBAL

BUREAU SYNDICAL du 10 FEVRIER 2026

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Unité administrative et affaires générales

Le dix février deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le bureau syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Croix de Fer de la Maison de l'intercommunalité à Saint-Jean-de-Maurienne, sous la présidence de Monsieur Yves DURBET.

Présents : Mmes Laure PION, Josiane JACOB, MM. Alexandre ALBRIEUX (part à 19 : 00), Jean-Claude RAFFIN, Éric VAILLAUT, Jérémy TRACQ (en visio), Hervé GENON, Jacques ARNOUX (arrive à 18 : 40), Jean-Paul MARGUERON, Gaëtan MANCUSO ;

Absents excusés : Mmes Pascale OUSTRY et Josyane BAZIN, MM. Bernard COVAREL, Philippe GIRARD, Patrick PROVOST ;

Personnes associées :

M. Nicolas CLEMENT, directeur du SPM ;

Secrétaire de séance : M. Alexandre ALBRIEUX

Date de la convocation : 4 février 2026

Délégués titulaires en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

Monsieur le Président ouvre la séance. Il désigne M. Alexandre ALBRIEUX comme secrétaire de séance.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DU 20 JANVIER 2026

Monsieur le Président invite le Bureau syndical à approuver le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2026. En l'absence de remarque, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – PREPARATION DU DEBAT SUR LE BUDGET 2026

Monsieur le Président partage les difficultés rencontrées dans la construction du budget 2026 du SPM, en particulier sur les fonctions générale et EEA du budget principal.

Monsieur le Président met notamment en discussion les subventions versées par le SPM à des organismes tiers, que les élus présents conviennent de requestionner à la baisse.

Concernant l'EEA, M. Margueron souligne les disparités de contributions entre les communautés de communes et relève la baisse du nombre d'élèves sur St Jean-de-Maurienne non répercutée sur la contribution de la 3CMA.

Compte-tenu de la forte augmentation budgétaire présentée, il est proposé de reporter le vote du budget du 24 février au 03 mars à 18h00 afin de travailler sur des solutions d'économies et parvenir à un pourcentage d'évolution acceptable, le plafond de 7 % d'augmentation étant fixé par les membres du bureau sur la fonction générale du budget principal.

3 – APPROBATION DE LA REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT): POINT D'INFORMATION

M. Nicolas CLEMENT informe que l'enquête publique a eu lieu, que toutes les consultations ont été réalisées et que les observations admises dans le cadre de l'enquête ont été prises en compte. La procédure est à son terme il sera proposé au prochain comité syndical d'approuver ce schéma de cohérence territoriale.

4 – LYON-TURIN – DEMARCHE D'EVALUATION DU CTM N°2

M. Nicolas CLEMENT rappelle le Contrat Territoire Maurienne signé entre le SPM, l'Etat, la Région et le Département.

L'Etat a engagé une démarche d'évaluation de ce dispositif, en vue notamment de préparer la prochaine contractualisation. M. Nicolas CLEMENT présente la proposition de méthodologie de l'Etat. Cette double démarche prévoit un bilan du CTM n°2 en 2026 et la rédaction du CTM n°3 qui débutera sur le premier semestre 2027.

Cette démarche va être lancée avec les différentes instances compétentes sur la gestion du Lyon-Turin. Le comité des financeurs en collaboration avec la mission Grand Chantier validera le cahier des charges et lancera la démarche. Les techniciens de la mission grand chantier proposeront au Comité des financeurs une méthodologie.

Dans le cadre de cette évaluation, une réunion relative au fonctionnement de la démarche Grand Chantier est organisée par la sous-préfète jeudi matin 12 février 2026 à Villargondran. M. DURBET incite vivement les élus à y assister.

5 – AVENANT N°2 A LA CTEAC MAURIENNE : POINT D'INFORMATION

Arrivée à son terme à l'été 2025, la CTEAC a été prolongée par un premier avenant pour la saison culturelle 2025-2026, année de transition avant la mise en place d'une nouvelle contractualisation.

Le dernier comité de pilotage de la CTEAC Maurienne a décidé de prolonger cette convention par un nouvel avenant d'une durée d'un an (sept 26 à sept 27) afin de prolonger la transition pour terminer le projet de convention nouvelle et permettre la rédaction d'un nouvel appel à projets en vue du recrutement de nouvelles compagnies à compter de janvier 2027, dans un cadre en cours d'élaboration.

6 – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC M. JACQUES FALCOZ : POINT D'INFORMATION

Il s'agit de régulariser l'indemnisation d'heures supplémentaires effectuées par l'agent alors qu'il travaillait sous l'autorité de la mairie de Saint-Jean-de-Maurienne avant le 1^{er} janvier 2019 puis sous l'autorité du SPM par la suite. Le montant des frais s'élève à 6 000 € nets. Le projet de protocole transactionnel en cours d'élaboration et de négociation avec l'agent prévoit une répartition de moitié avec la mairie de Saint-Jean-de-Maurienne. Il sera présenté pour validation lors du prochain comité syndical.

7 – ACCORD AVEC LA MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE SUR LE PAIEMENT PAR LE SPM DES CHARGES DU SITE DE L'EEA DE ST-JEAN-DE-MAURIENNE : POINT D'INFORMATION

Dans le cadre des négociations engagées avec la mairie de Saint-Jean-de-Maurienne en vue de la régularisation des arriérés de charges de fonctionnement pour le site de l'EEA de St-Jean-de-Maurienne, s'élevant à 139 000 €, un accord a été trouvé. La dette sera étalée sur plusieurs exercices budgétaires. Ce projet d'accord sera également présenté pour validation lors du prochain comité syndical.

2- VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR DU COMITÉ SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2026

Sur proposition du Président, **le prochain comité syndical est reporté au 03 mars 2026 à 18h00.**

M. le Président en présente l'ordre du jour prévisionnel, à savoir :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026 ;
2. Vote des comptes financiers uniques (CFU) 2025 (Budget annexe TS et budget principal) ;
3. Affectation des résultats 2025 ;
4. Vote des budgets 2026 (Budget annexe TS et budget principal) ;
5. Vote des subventions 2026 ;
6. Approbation de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
7. Approbation du programme d'action de Prévention des Inondations (PAPI) ;
8. Avenant à la convention territoriale d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) 2022-2025 ;
9. Convention avec la mairie de Saint-Jean-de-Maurienne pour le dépôt et la conservation des archives du SPM ;
10. Approbation de la convention d'intervention avec le CDG sur les dossiers de retraite CNRACL ;
11. Rapport du Président sur les décisions prises lors du bureau du 10 février 2026 et sur les actes signés par délégation ;
12. Questions/Informations diverses.

8 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Une nouvelle réunion du Bureau du SPM est planifiée le mercredi 18/02/26 à 19h00.

Monsieur le Président clôt la séance à 19h00.

Le secrétaire de séance
Signé : Alexandre ALBRIEUX

Le Président,
Signé : Yves DURBET